

SENAT DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE 1996-1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES AUDITIONS

Commission spéciale Rwanda

Mercredi 19 février 1997

SOMMAIRE

AUDITION DE REPRESENTANTS DES FAMILLES ET APPARENTES DES 10 PARAS ASSASSINES
(Orateurs : Mme Lotin, M. Leroy, Mme Dupont, MM. Méaux, Hostekint, Mahoux, Mme Willame-Boonen, M. Caluwé, Mme Dua, M. Destexhe, Mme Bassinne, Mme Debatty, MM. Anciaux, Ceder, Verhofstadt et Plescia.)

Le *Compte rendu analytique* des auditions qui se déroulent à huis clos
est distribué uniquement aux membres de la commission

PRÉSIDENCE DE M. SWAELEN, PRÉSIDENT

La réunion est ouverte à 10 heures.

M. le Président. — La commission sénatoriale spéciale sur le Rwanda se réunit aujourd'hui pour la première fois en séance publique.

A partir du rapport du groupe de travail ad hoc concernant les événements du Rwanda, notre commission a pour mission de poursuivre le travail, d'examiner quelle politique les autorités belges et internationales ont mené, plus particulièrement quelle actions elles ont entreprises, et de formuler éventuellement des conclusions concernant les mesures qui devraient être prises dans le futur.

(Poursuivant en français.)

Notre commission a pour mission, à partir du groupe ad hoc concernant les événements du Rwanda, de poursuivre le travail, d'examiner quelle politique les autorités belges et internationales ont menée, plus particulièrement quelles actions elles ont entreprises et de formuler éventuellement des conclusions concernant les responsabilités et les mesures qui devraient être prises dans le futur.

La commission a décidé de consacrer cette première journée d'auditions à une rencontre avec les familles des victimes des événements tragiques du mois d'avril 1994, en premier lieu les familles des dix casques bleus belges qui furent assassinés dans des circonstances atroces, le 7 avril 1994.

Notre commission attache une importance symbolique à cette audition des familles des six compatriotes tués dans l'exercice de leur mission pacificatrice au Rwanda. En effet, nos casques bleus étaient partis pour le Rwanda avec la noble tâche de veiller au respect des accords d'Arusha et de créer les conditions pour un retour à la paix et la réconciliation nationale dans ce pays qui nous est malgré tout très cher.

Si notre commission cherche à connaître la vérité et à formuler des conclusions pour l'avenir, c'est avant tout pour rendre mémoire à nos compatriotes militaires et civils assassinés dans l'accomplissement de leur mission de paix et de développement.

Je vais d'abord donner la parole à Mme Lotin qui parlera au nom des parents des dix paracommandos de Flawinne.

Mme Lotin. — Nous allons d'abord vous expliquer comment nous avons constitué un groupe de travail. Lorsque nous avons été réveillés en pleine nuit pour être prévenus de la mort de notre mari ou de notre fils, nous avons d'abord vécu une période d'apathie. Mme Lhoir a été la première à prendre conscience des défaillances du dossier. Un an après, à la date anniversaire, toutes les familles se sont rencontrées. Et lors d'une réunion chez le juge Van der Meersch, nous avons décidé de travailler sur les documents disponibles : comptes rendus analytiques, résumés établis par la force terrestre, horaires du peloton Mortiers. Nous avons tenté d'établir une chronologie des faits, depuis le soir du 6 avril jusqu'au matin du 7 avril. Je vous remets ces documents.

A toutes les questions que nous nous sommes posées, la presse a partiellement répondu en donnant des informations qui confirmaient nos intuitions. Dans le cadre de nos actions, nous avons également écrit une lettre au général Dallaire. La réponse qu'il nous a envoyée est une offense à la mémoire de nos hommes puisqu'il nie tout. Je vous remets également notre lettre et celle du général qui est monstrueuse d'hypocrisie. Nous espérons que vous interrogerez le major Maggen qui était avec lui au moment des faits.

Nous connaissons bien le dossier. Nous espérons que vous ferez toute la vérité. Nous avons par ailleurs reçu certains témoignages. D'abord celui d'un militaire appartenant à l'état-major général. Ce militaire, qui nous a remis certains documents, a fait une analyse personnelle du dossier. Celle-ci rejoint l'analyse du groupe ad hoc. Ce militaire, dont je tairai pour l'instant le nom, accepte de témoigner devant la commission.

Nous avons aussi le témoignage de l'épouse d'un militaire stationné au Rwanda. Celle-ci a rejoint son mari sur place en avril 1994, malgré de nombreux avertissements qui lui conseillaient de ne pas partir. Elle a finalement rejoint son mari qui lui affirmait que la situation sur place était calme, mais ils se sont retrouvés coincés sans armes dans l'Akagera au moment où les troubles ont éclaté en avril 1994. Cette dame acceptera également de témoigner.

Je voudrais également signaler qu'il n'est pas normal que j'ai été mieux traitée par l'armée que les autres familles uniquement parce que je suis veuve d'officier.

Je crois enfin qu'au sein de l'armée, il existe actuellement une volonté de faire porter la responsabilité sur mon mari. Je m'élève contre ces accusations. Mon mari a agi en militaire. Il a obéi aux ordres et si ceux-ci n'étaient pas adéquats, ce n'est pas sa faute.

Nous avons confiance en vous, nous espérons que vous travaillerez en votre âme et conscience sans être influencés par les lignes partisans.

M. le Président. — Je vous remercie, madame, pour votre témoignage personnel et émouvant. La commission a bien compris votre message et je puis vous assurer qu'elle s'efforcera, en mémoire de votre mari et de ses collègues, d'établir la vérité et de formuler des conclusions pour l'avenir.

Y a-t-il d'autres membres des familles des paracommandos qui demandent la parole ?

M. Leroy. — Nous avons toute confiance en vous et nous espérons que la suite des événements nous apportera des éléments supplémentaires dans la recherche de la vérité.

C'est un officier qui m'a informé, de manière peu diplomate que mon fils était mort au Rwanda. Il était trois heures du matin. Ce militaire m'a expliqué que mon fils était un militaire, parti volontairement dans ce pays et qu'ils y avait été abattu alors qu'il essayait de s'enfuir.

J'ai rencontré le colonel Dewey pour essayer de comprendre ce qui s'était réellement passé. Ses explications m'ont pas convaincu car étant moi-même ancien militaire, je ne pouvais admettre que l'état-major ait pu commettre une erreur aussi grossière que le dispersement des hommes sur le terrain, les rendant ainsi vulnérables. Le colonel m'a assuré que tout avait été trop vite pour qu'on ait pu leur venir en aide.

Plus tard, j'ai appris que les autorités communales avaient cherché à savoir si mon fils était parti au Rwanda avec son arme personnelle. J'ai également été informé que contrairement à ce qu'on m'avait dit, certains militaires s'étaient battus pendant plusieurs heures avant de mourir.

Je ne m'explique pas pourquoi, on m'a ainsi menti.

Avec d'autres familles de paras, nous avons décidé de former un groupe de travail pour mener notre propre analyse des événements. Nous estimons qu'il est grave que des responsables militaires profèrent de tels mensonges.

Mme Dupont. — J'ai toute confiance en votre commission. J'espère qu'elle permettra de connaître les responsables.

au début, il n'était pas certain que mon mari allait partir au Rwanda, étant donné que les accords d'Arusha tardaient à être conclus. Il est finalement parti le 23 mars.

J'ai vécu la journée tragique du 7 avril de manière intuitive, au rythme des flashes d'information. C'est ainsi que j'ai d'abord appris la mort du président Habyarimana. Ensuite, des Rwandais travaillant au même hôpital que moi, m'ont expliqué que certains considéraient que les Belges étaient responsables de la mort du président et que des massacres allaient être perpétrés.

Déjà, à ce moment, un témoin à Kigali parlait de la mort de trois personnes. Les médias ont continué à diffuser des informations de plus en plus inquiétantes.

J'ai alors téléphoné à la cellule de crise où l'on m'a assuré qu'aucun soldat n'était prisonnier. J'ai appris plus tard qu'on m'avait menti.

A trois heures du matin, une personne s'est présentée et m'a lu un télégramme faisant état de l'assassinat du caporal Debatty ainsi que de neuf autres soldats belges alors qu'ils tentaient de couvrir la fuite du premier ministre. Les autorités belges étaient au courant dès 22 h 40 m.

Le lendemain matin, les déclarations de la presse n'ont cessé de distiller des informations des plus alarmantes. Nous ne savions pas ce qui s'était réellement passé.

Lors de la cérémonie nationale, nous avons demandé à pouvoir aller jusqu'à l'avion qui rapatriait le corps de nos paras. Ceci nous fut d'abord refusé. La veille de l'enterrement, nous avons toutefois obtenu l'accord de nous rendre à Neder-over-Hembeek.

Lorsque nous sommes arrivés sur le tarmac, des officiers nous ont dit que les corps avaient déjà été transférés. C'était faux. Nous n'avons jamais pu voir les corps ni même nous recueillir dans l'intimité.

C'est seulement en octobre 1995, que nous avons eu accès au rapport d'autopsie.

Le métier de para comprend certes des risques mais se faire lâchement massacrer, ne fait pas partie des risques du métier.

La version donnée par l'armée est trop nette. On ne peut croire que l'on meure d'une telle manière en mission humanitaire.

Dès que le colonel Dewez s'est rendu chez les familles, il nous a dit que rien n'avait pu être fait, qu'il avait vu les corps et que chacun des hommes avait été tué d'une balle dans la tête. Nous faire cette déclaration était une erreur. Il devait bien savoir qu'un jour ou l'autre nous saurions la vérité. Le général Dallaire et le colonel Marchal n'ont vu à la morgue qu'un tas de dépouilles. Il a fallu attendre le 8 avril pour que les militaires qui les connaissent puissent reconnaître nos hommes. Les familles ont d'abord été prévenues sur base du fait que leurs hommes manquaient à l'appel, qu'ils étaient portés disparus.

Le général Dallaire a parlé hier encore de l'apathie de la communauté internationale dans le drame de Kigali. Comment qualifier son attitude à lui qui se baladait sans arme dans un pays à feu et à sang ! Comment qualifier son attitude lorsque voyant ce qui se passait, il n'a rien fait ni rien dit.

Du point de vue social, l'armée a manqué aussi à son devoir. L'assistante sociale en charge de la province de Namur n'a pas été à la hauteur. Le lendemain du drame, elle demandait un congé qui lui a été heureusement refusé. Avant même la cérémonie nationale, elle nous a fait signer des documents sans nous prévenir que, dès lors, nous ne pouvions plus nous porter partie civile contre l'Etat ou contre les responsables éventuels.

L'armée ne nous a apporté d'aide du point de vue de la santé. Le Dr Quintin du service psychiatrique de l'armée s'est contenté de voir un petit garçon et de le trouver en bonne santé, un mois après les faits.

Aujourd'hui, nous voulons que toute la lumière soit faite sur ces événements, que des réponses soient données à toutes nos questions et que des responsabilités soient

établies. Nous voulons que la situation change et que désormais les mandats des militaires en mission à l'étranger soient plus clairs. Nous ne voulons pas que d'autres doivent vivre ce que nous avons vécu. Nous irons jusqu'au bout pour la mémoire de nos hommes et pour nos enfants.

M. Meaux. — Dans le Tournaisis par contre, l'assistante sociale a été au-dessus de tout éloge.

Mme Lotin. — Je voudrais savoir si la commission a déjà établi la liste des témoins qu'elle compte entendre. Pour notre part, nous avons une liste de gens que nous voudrions voir entendus.

M. le Président. — Si vous nous communiquez vos suggestions, nous pourrions en tenir compte lorsque, vendredi, la commission arrêtera sa liste provisoire de témoins.

Mme Lotin. — Je voudrais profiter de l'occasion pour souligner combien le sort des veuves est épouvantable dans les difficiles circonstances actuelles. Quand on signe un contrat avec l'Etat, celui-ci devrait assurer la sécurité des personnes en cause. Les veuves qui travaillaient à temps plein ont dû ou renoncer ou réduire leur temps de travail. Certains, qui travaillaient comme cadres, se sont vu retirer leurs responsabilités parce qu'elles travaillaient à mi-temps. Nous ne pouvons pas nous remarier, car cela porterait préjudice à nos orphelins. De même, nous ne pouvons pas tomber malades, ni émarger au chômage. La situation est écœurante et dépasse évidemment le problème des seules veuves concernées par ce dossier.

M. le Président. — En effet, cela dépasse la mission de la commission, mais votre témoignage intéresse évidemment le parlement. Nous pouvons envisager de prendre des mesures pour améliorer la situation des veuves.

M. Leroy. — Je voudrais vous lire la lettre que Louis Plescia écrivit à sa famille. Dans cette lettre, il dit que tout va bien, que la situation est plus calme qu'en Somalie, que la ville est moderne et qu'il y a même de l'électricité mais qu'il souhaiterait cependant rentrer en Belgique car il pense aux siens. Il demande à sa famille de ne pas se tracasser car tout est calme.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). — Je rends hommage à la mémoire des militaires qui ont péri dans des circonstances atroces. J'admire le courage des épouses qui ont lutté durant plus de deux ans pour connaître la vérité en ce qui concerne les responsabilités. Sans leur action, cette commission n'aurait vraisemblablement pas vu le jour.

Mme Lotin a déclaré que l'on tentait d'imputer la responsabilité à son mari. En tant que lieutenant, il n'avait fait qu'exécuter les ordres. Qui est alors responsable ? Le colonel Leroy était le plus élevé en grade et assumait donc en principe la responsabilité finale. Il fut pourtant acquitté de toute prévention de culpabilité par le Conseil de Guerre. Que pense Mme Lotin de cet acquittement ?

Mme Lotin. — Le colonel Marchal n'a été inculpé devant la Cour militaire que pour des faits qui ont précédé la mort de nos hommes. La Cour a rendu son jugement que nous ne pouvons plus critiquer. Mais elle n'a pas retenu comme chef d'inculpation la non-assistance à personne en danger.

Tout prouve que les colonels Dewez et Marchal avaient tous les éléments pour savoir que la nuit du 6 au 7 avril n'était pas normale. Ils n'ont cependant pas pris de décisions et ils n'ont pas donné les ordres nécessaires. Le général Dallaire est passé devant le camp de Kigali et il n'a pas pu ne pas voir que l'on détenait des hommes blancs et que ceux-ci étaient manifestement des militaires belges. Ce général n'a fait aucune tentative pour localiser nos militaires, ni pas téléphone ni par radio. De ce point de vue, les retranscriptions sont explicites.

Certains militaires qui nous ont rendu visite depuis les événements nous ont dit qu'il fallait désobéir aux ordres quitte à en rendre compte ensuite devant les juridictions militaires. Nos maris ont obéi aux ordres, cela leur a coûté leur vie.

Que signifie réellement « se faire lyncher » ? Il a bien fallu constater qu'il existait des séparations entre les différents niveaux de commandement.

A son procès, le colonel Marchal a été inculpé sur base d'éléments défendables mais rien n'a été fait en ce qui concerne la non-assistance à personne en danger. Cette prise de conscience est épouvantable. Un esprit paracommando existe et se concrétise par la devise des mousquetaires : « Un pour tous, tous pour un ». Ils ont été unis à dix et sont morts à dix.

M. Mahoux (PS). — Dans la relation des faits, y a-t-il des éléments d'informations que vous ne possédez pas ou ou des interrogations auxquelles nous pourrions joindre les nôtres ? Vous dites que vous n'avez pas été averties en même temps ni dans les mêmes termes.

Mme Dupont. — Nous avons tous été prévenus entre 10 heures et 4 heures du matin.

Mme Lotin. — En ce qui me concerne, quand l'émissaire de l'armée a vu que j'étais enceinte, il a pris beaucoup de ménagements et l'annonce du décès de mon mari s'est passée correctement.

Par ailleurs, nous n'avons pas eu accès à deux documents importants. Le rapport communiqué à la presse nous a été donné mais nous pensons qu'il est expurgé. C'est seulement maintenant que le ministre de la défense nationale nous a autorisés à consulter le rapport complet.

Nous voudrions aussi avoir accès aux renseignements généraux mais nous constatons que des freins sont mis. En outre, les informations données sur le terrain ont été filtrées.

M. Mahoux (PS). — Vous semblez faire état de documents que nous n'aurions pas. Il est utile de comparer les documents que vous avez et ceux que nous avons.

Mme Lotin. — A ce sujet, je vous signale que les documents circulent difficilement parce que certains militaires, qui sont encore en fonction, ne sont pas libres de

s'exprimer et de dénoncer les dysfonctionnements. Le militaire qui m'a donné les documents a pris sa prépension par dégoût. Il est ainsi à l'abri de sanctions éventuelles.

Nous sommes pratiquement sûrs que trois hommes ont été tués dans la maison de Mme Agathe parce qu'ils y ont vu des choses qu'ils n'auraient pas dû voir. Le rapport d'autopsie n'est pas suffisamment clair à ce sujet mais, après concertation entre les familles, il est clair que trois paras sont morts autrement que les autres. Nous aimerions que vous fassiez toute la clarté à ce sujet.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Au début, les paras partaient-ils confiants, oui ou non ? Le mari de Mme Lhoir ne « sentait » pas la mission. Avez-vous eu le même sentiment ? Les paras percevaient-ils une atmosphère anti-belge et anti-Arusha ?

Mme Lotin. — Mon mari a dit que ce qui lui faisait peur, c'est qu'on leur avait dit qu'ils partaient en vacances. Pourtant, un père trappiste l'avait informé des dangers de la mission. D'ailleurs, lui-même m'a déclaré qu'il craignait de ne pas être prêt si des événements dangereux survenaient. Par ailleurs, les missions onusiennes ont « coupé les ailes » des militaires au niveau des réflexes. J'ai aussi retrouvé dans les papiers de mon mari que lui-même et ses collègues avaient à remplir la mission la plus dangereuse.

Ce qui est clair, c'est que rien n'a été fait au niveau de la préparation. Les membres du peloton Mortiers l'ont d'ailleurs très justement exprimé. Les militaires ne sont pas préparés à faire des combats réels et ce ne sont pas les formations données en Belgique qui permettent d'acquiescer les réflexes qui sauvent.

Mme Dupont. — Certains conseils ont cependant été donnés et les Pères blancs ont fait un exposé devant les deux bataillons commandos.

M. Caluwé (CVP). — Il serait utile de nous fournir les documents mentionnant de quelle manière les familles ont été averties et précisant s'il y a eu ou non un accompagnement afin qu'on puisse également en tirer des leçons.

Mme Lotin. — Il est clair qu'on nous a fait signer de nombreux documents relatifs à l'indemnisation. Mais nous n'avons retrouvé aucune copie dans notre dossier. Ceux qui nous ont fait signer ces papiers ont voulu bien faire en nous évitant des difficultés. Mais visiblement, des ordres sont venus d'en haut pour mettre ces documents de côté.

Mme Dua (Agalev). — Les familles savent-elles si les paras ont été informés sur place au sujet de radio « Mille Collines » ? Ont-ils été informés par l'ambassadeur de l'hostilité croissante envers les Belges ?

Quand les familles des victimes ont-elles été reçues officiellement par des membres du gouvernement et quand leur a-t-on donné des explications sur les circonstances du massacre ?

Mme Lotin. — Nous n'avons rien obtenu du gouvernement. Certains ministres sont venus à la cérémonie du 15 juin, visiblement contre leur volonté. M. Delcroix portait une cravate rose, ce qui est du plus mauvais effet dans une cérémonie comme celle-là. La seule personne qui nous ait

rencontrés est M. Poncelet qui, pourtant, n'avait rien à voir dans cette affaire. Notre rencontre a cependant été retardée jusqu'en juin 1996, suite à des fuites. Nous n'avons rencontré M. Dehaene qu'après la pétition. Celle-ci s'est révélée être le moteur qui a fait qu'on s'est intéressé aux familles. Nous avons également eu des contacts avec l'armée mais ils ont été rompus dès qu'on a constaté que les familles n'agissaient pas en moutons.

Mme Dupont. — Le seul contact positif que nous avons eu est avec le juge Van der Meersch.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Mme Lotin nous a parlé du sentiment des casques bleus qui partaient en vacances. M. Leroy nous a lu une lettre parlant de calme et de bronzage. Dans votre introduction, vous avez également évoqué le cas d'une femme partie en vacances au Rwanda où se trouvait son mari. Nos dix paras ont-ils reçu des précisions avant leur départ ? Était-il possible aux familles d'aller en vacances ou en visite au Rwanda ?

Mme Bassinne. — Lors de la dernière conversation téléphonique que j'ai eue avec mon mari le 1^{er} avril, nous avons évoqué mon voyage au Rwanda au mois de juin.

Mme Dupont. — Mon mari a également évoqué cette possibilité le dimanche.

Mme Lotin. — Au moment même, nous n'avons jamais obtenu beaucoup d'informations. Le groupe ad hoc parle pourtant dans son rapport d'un sentiment anti-Belge. Et dans son télégramme du 13 janvier, le général Dallaire parle d'un témoignage sur l'aggravation de la situation. Ce témoignage a été traité de façon secondaire. Et un jour après, M. Swinnen disait que tout cela n'était pas grave.

Il n'y a pas eu d'analyse des nombreux renseignements qui sont arrivés. Nous ne sommes en tout cas pas d'accord avec la gestion de M. Swinnen, qui devait venir ici.

M. Leroy. — La lettre que vous avez évoquée date du 31 mars 1994. Par ailleurs, j'ai pu discuter avec un capitaine qui revenait du Rwanda et qui voulait lui-même, alors qu'il était sur place, faire venir sa famille. Nos hommes sont partis avec le sentiment de se rendre en vacances au Club Med.

Mme Debatty. — Dans la carte que j'ai reçue et qui est datée du 3 avril, il est question presque uniquement de vacances. Mon parent a cependant le sentiment de jouer un rôle d'arbitre au milieu d'autochtones armés.

Mme Lotin. — Concernant la radio des Mille Collines, j'aimerais savoir comment elle était financée. De plus, M. Bagosora a été arrêté mais pour M. Ruggiu, rien n'a été fait. Il se trouve actuellement en Calabre et l'action diplomatique belge reste nébuleuse. Comment se fait-il que la Belgique soit intervenue en Afrique pour M. Bagosora mais que rien ne soit fait dans un pays de la CE pour un ressortissant belge ?

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). — La question que je voulais poser l'a déjà été par M. Destexhe.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). — Madame Lotin, depuis les événements, avez-vous eu des contacts avec les autres paras du groupe de votre mari et ont-ils pu donner des informations sur d'éventuelles tentatives d'autres paras pour dégager le groupe de votre mari ?

Mme Dupont. — Nous avons eu peu de conversations avec les membres du bataillon commando. La seizième compagnie a, ce jour-là, vu s'en aller les dix hommes devant elle et s'est retrouvée visée par un blindé. Ne se sentant pas en sécurité, elle a demandé l'autorisation de se retirer et l'a obtenu, ce qui prouve bien qu'il y avait danger.

Il n'y a pas eu non plus de réaction lorsque les paras sont arrivés à la résidence du premier ministre Agathe. Il ne fut pas non plus question de leur porter secours deux heures plus tard, alors qu'ils étaient toujours bloqués dans la résidence. Certains militaires ont voulu réagir mais on leur a donné l'ordre de ne pas bouger.

Mme Lotin. — Il est évident que le commandement de l'armée ne voulait pas donner aucune information. Ce n'est que lorsque l'a.s.b.l. « In Memoriam » fut créée que nous avons appris certains détails. Un clivage s'est vite dessiné au sein de l'armée entre ceux qui soutenaient notre action et les autres.

M. Leroy. — Certains ont accepté de parler à mots couverts, tout en précisant que nous ne saurions jamais prouver ce qu'ils avaient dit.

M. le Président. — Avez-vous eu accès au rapport d'enquête circonstancié établi par la force terrestre ?

Mme Lotin. — Le colonel Jacquemin nous a effectivement informé de son existence et autorisé à en prendre connaissance.

M. le Président. — Ce document est également important pour nous tout comme l'enquête interne de la brigade Paras effectué à l'initiative de l'actuel ministre de la défense nationale. Nous l'avons d'ailleurs invité à venir nous dire quelles conclusions il en tirerait.

Mme Lotin. — M. Poncelet a veillé à ce qu'il y ait une approche plus humaine dans la gestion du dossier. Il a rencontré toutes les familles dès le mois de janvier, avant que l'affaire Dutroux n'éclate et provoque une prise de conscience de la part des politiciens que les citoyens exigeaient plus de justice. Il fut très choqué par ce qu'il apprit. Lors de l'accident d'avion d'Eindhoven, le ministre s'est rendu compte que les problèmes étaient identiques à ceux rencontrés dans la présente affaire. Pour remédier à cette mauvaise gestion, il a décidé de réorganiser les services sociaux de l'armée en les regroupant en un seul service parastatal. Il dit aussi qu'il est important de faire changer les mentalités.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). — Pourrions-nous réentendre Mme Lotin ou d'autres membres des familles si nous avons des questions supplémentaires à poser sur la base des documents ?

J'ai deux questions concernant la manière dont les familles ont été informées. Mme Lotin a déclaré qu'elle avait reçu la visite du colonel Dewez, qui lui a dit que les paras étaient morts en quelques minutes d'une balle dans la tête.

(Poursuivant en français.)

Le colonel Dewez a-t-il visité les familles des paras ? Deux informations ont été menées par l'armée. Une première dans la nuit du 7 au 8, lors de l'annonce officielle du massacre.

Mme Lotin. — Ce qui nous fut dit est identique au contenu du télégramme.

M. Verhofstadt (VLD). — Le colonel Dewez a ensuite rendu visite aux familles.

M. Mahoux (PS). — Y a-t-il eu d'autres informations officielles pour corriger les premières ?

M. Leroy. — Non. J'ai rencontré pour la première fois le colonel Dewez lors de la première commémoration du 5 juin 1994.

Mme Lotin. — Il est de règle dans l'armée que le chef du bataillon dont certains hommes sont morts rencontre les familles de ceux-ci. C'est ainsi que le colonel m'a rencontrée ainsi que ma belle-famille à l'égard de laquelle il a eu une attitude particulièrement cavalière, arrivant en bermudas et lui demandant ce qu'elle avait à dire.

Nous avons décidé de lire à la première commémoration la lettre que nous avons écrite à nos maris. L'ayant appris, le capitaine nous a interdit de faire cette lecture. On avait manifestement peur de ce que nous pouvions dire. Nous avons passé outre, mais notre texte n'était nullement agressif.

Pas une seule fois, le colonel Dewez n'a eu un geste de compréhension ou de condoléance. Jamais il n'a admis qu'il y avait un problème. Il dormait sur ses deux oreilles.

Mme Dupont. — Avant que M. Dewez ne vienne nous rendre visite, j'avais eu des contacts avec d'autres militaires qui nous avaient suggéré de poser une question à propos de l'annonce à une radio au Rwanda de purges staliniennes. M. Dewez a été très surpris de cette question.

Il nous a annoncé avec un sourire jusqu'aux oreilles la manière dont étaient morts nos maris. On ne peut pas dire qu'il ait été à la hauteur d'un point de vue humain.

Il a nié ensuite nous avoir dit qu'ils étaient morts tués d'une balle dans la tête. J'ai cependant la preuve de cette déclaration car j'ai enregistré cette visite avec un dictaphone et le système de surveillance de mon bébé. Il continue à nier, mais j'ai la preuve.

M. Verhofstadt (VLD). — Vous avez reçu un télégramme le 7 ou le 8 avril et un mois après, vous avez reçu la visite du colonel Dewez. Avez-vous reçu des informations sur les circonstances des décès par d'autres services ?

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). — Les paras sont morts pour la patrie. Les familles ont-elles reçu un quelconque signal du Roi qui symbolise quand même la patrie et est le commandant des forces armées ?

Mme Lotin. — Le premier ministre était présent à Neder-over-Hembeek, avec les familles et au Cinquantenaire, le 15 juin 1994, ainsi que le Roi et leurs enfants, qui nous ont reçu. Mais à ce moment, nous n'étions pas à même de leur dire ce que nous disons aujourd'hui. S'il y a bien eu une rencontre entre les familles, cette rencontre n'a donné aucune suite.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). — Les familles n'ont-elles jamais été reçues en audience par le Roi ? N'ont-elles pas davantage sollicité d'audience ?

Mme Lotin. — Si nous pouvions le rencontrer, nous apprécierions. Nous lui avons d'ailleurs écrit une lettre en octobre ou en novembre, après qu'il ait reçu les familles des enfants.

M. Leroy. — En son temps, il nous a été répondu que la séparation des pouvoirs ne l'autorisait pas à nous rencontrer. Après la commission spéciale, ce sera sans doute possible.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Quelles sont vos relations avec le général Dallaire et avec l'ONU ? Au cours de ces trois dernières années, avez-vous eu des contacts avec l'un ou l'autre ?

Mme Lotin. — Nous avons reçu des télégrammes de condoléances des autorités militaires mais rien de l'ONU.

Il me paraît indispensable d'entendre le général Dallaire dans la commission, en tant que personne, et pas seulement en tant que membre de l'ONU. Il ne faut pas oublier qu'il avait recueilli cinq Ghanéens qui s'étaient trouvés dans le même local que les paras, qu'il est passé deux fois devant le local et qu'il n'a rien fait pour porter secours aux hommes, ni pour faciliter l'information. Le major Maggen non plus d'ailleurs.

Mme Dupont. — Le 23 juin 1995, nous avons déposé plainte contre le général Dallaire, mais nous avons appris qu'il bénéficiait de l'immunité diplomatique de l'ONU.

M. le Président. — Le major Maggen sera invité. Nous allons essayer de faire venir le général Dallaire et d'autres responsables en faisant en sorte qu'ils ne puissent invoquer leur immunité diplomatique.

Mme Lotin. — C'est d'autant plus pertinent que le général Dallaire répond à la presse.

M. Leroy. — M. Charlier porte aussi de grandes responsabilités. Il a d'ailleurs déclaré officiellement qu'aucune erreur n'avait été commise.

M. le Président. — Nous l'interrogerons également.

M. Mahoux (PS). — Au procès Marchal, vous n'avez pas pu vous constituer partie civile. Quels sont les documents que vous avez signés et dans quelles circonstances ? Saviez-vous réellement ce que vous signiez ?

Mme Lotin. — Ces documents ont été signés endéans les quinze jours à trois semaines après les événements. Après un tel choc, j'étais KO. Malgré ma bonne mémoire, je ne me souviens pas de ce que j'ai signé.

M. Leroy. — Nous ne possédons pas de doubles des documents qu'on nous a fait signer.

Mme Debatty. — L'assistante sociale nous a dicté une lettre le 25 avril et nous avons signé les documents au même moment. J'ai peut-être une copie à la maison.

M. le Président. — On vous a donc fait signer des documents dont vous ignoriez le contenu ?

Mme Debatty. — Il s'agissait de solliciter l'indemnité prévue en cas d'attentat et pour les victimes d'actes de violence.

Mme Lotin. — Nous bénéficions de trois types d'aide : une pension de réparation, une pension de survie, une indemnité au titre d'aide aux victimes. Ce qui ne m'a pas paru naturel, c'est que nous avons dû nous adresser au ministre Delcroix par lettre manuscrite et recommandée pour obtenir cette dernière aide qui nous revenait de droit.

M. Mahoux (PS). — Vous n'avez jamais imaginé que vous aviez renoncé à certains droits ?

Mme Dupont. — L'assistante sociale est venue avant la rentrée des corps et nous a fait signer les documents relatifs à la pension de réparation et à la pension de survie, mais nous n'avons pas reçu de copies.

Mme Lotin. — La pension de survie ne m'a pas été attribuée parce que j'étais enceinte. Mon dossier a traîné.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Même si cela n'a pas de rapport direct avec ce qui vient d'être dit, je crois que les femmes parlementaires ici présentes sont tout particulièrement intéressées par les questions se rapportant notamment aux droits de veuves.

M. Verhofstadt (VLD). — J'aimerais savoir qui a organisé cette visite au Rwanda ? Avez-vous fait une demande à l'armée ? Qui vous a aidé ?

Mme Lotin. — L'instigateur a été le journaliste Jean-Pierre Martin. Suivant sans doute une intuition journalistique, il a suggéré en février 1996 aux familles de se rendre au Rwanda. Nous avons tout d'abord hésité parce qu'un tel voyage était lourd. Puis nous avons décidé d'y faire une sorte de pèlerinage. Finalement, sept familles se sont rendues sur place.

Mme Dupont. — Les familles avaient déjà émis auparavant le désir de se rendre au Rwanda. Une visite est sans doute préférable à des documents et des images. Nous avons eu alors de nombreux contacts avec l'ambassade belge au Rwanda. Nous avons également participé à une réunion avec le premier ministre rwandais en visite à Bruxelles. Le gouvernement rwandais voulait en effet nous associer aux secondes commémorations mais, suite à un problème de date, cela ne s'est pas fait.

Avant de partir, nous avons ensemble élaboré ce que nous voulions faire au Rwanda. Nous avons décidé de revivre les derniers instants de nos maris et de nos fils en nous rendant compte de la configuration des lieux, exigus au demeurant, et des cantonnements. Le gouvernement rwandais avait également prévu un programme pour que nous puissions nous rendre compte de l'amplitude du génocide et de la façon dont le pays se reconstruisait.

M. Verhofstadt (VLD). — Vous avez été aidés par l'ambassade, je crois.

M. Leroy. — Nous avons, en arrivant, été reçus, en effet, par l'ambassadeur belge et par des représentants du gouvernement rwandais. Nous n'avons d'ailleurs que des éloges pour cet accueil.

Nous avons visité plusieurs endroits du génocide et je crois que, sans aller sur place, on ne peut se rendre compte de l'ampleur de ce qui s'est passé.

Mme Lotin. — Je voudrais ajouter que des responsables du génocide se trouvent en Belgique. Il faut faire quelque chose à leur égard. Il serait intéressant de les entendre dans cette commission. Se trouvent par exemple ici le chef d'état-major de la gendarmerie rwandaise ainsi qu'un responsable de la banque rwandaise. Ce dernier était le financier responsable du trafic d'armes.

M. le Président. — Mesdames et messieurs, notre commission a écouté votre témoignage avec une intense émotion et avec grand intérêt. Soyez assurés que votre message a été entendu par tous les membres de la commission. Il servira d'inspiration pour nos travaux dans le courant des mois à venir. Il est possible que nous vous invitions ultérieurement pour des compléments d'information.

La réunion est close à 12 h 10 m.